



RTL GROUP
Société anonyme
45, bd Pierre Frieden
L-1543 Luxembourg
R. C. S
Luxembourg n° B 10.807

*PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE A LUXEMBOURG, LE 16 AVRIL 2008*

° La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de
M. Siegfried LUTHER, Président du Conseil d'administration.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard de Fierlant.

Monsieur Ulrich Koch et Monsieur Jean Aghina assument les fonctions de
scrutateurs.

Le bureau est complété par Monsieur Gerhard Zeiler, administrateur-délégué et
les administrateurs présents, à savoir Messieurs Günther Grüger, Hartmut
Ostrowski, Thomas Rabe, Onno Ruding, Jacques Santer et Martin Taylor.

° Le bureau ayant été constitué, le Président constate :

I. L'assemblée a été convoquée à cette date heure et lieu, en exécution
de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par convocations
publiées à savoir :

- « Mémorial C » n° 719 et 820 des 25 mars et 4 avril 2008
- « Luxemburger Wort » des 25 mars et 4 avril 2008
- « L'Echo » des 25 mars et 4 avril 2008

- « De Financieel-Economische Tijd » des 25 mars et 4 avril 2008

dont copies des publications respectives ont été déposées auprès du bureau ;
et par lettre missive adressée, par pli recommandé, en date du 2 avril 2008 aux
actionnaires nominatifs, dont une copie est déposée auprès du bureau.

Les justificatifs des dépôts de titres au porteur ainsi que les procurations ont également
été déposés auprès du bureau.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre
d'actions qu'ils détiennent, et les noms des porteurs de procurations des actionnaires
représentés ont été renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou par
les porteurs de procuration des actionnaires représentés et par les membres du bureau,
cette liste de présence restant annexée à l'original des présentes.

III. La liste de présences, vérifiée par les scrutateurs, établit que le nombre
des actionnaires présents ou représentés s'élève à 31 réunissant 141.846.603 actions
disposant du même nombre de voix, soit 91,64 % du nombre d'actions représentant le
capital. En application de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les droits de vote
attachés aux 1.168.701 actions détenues par RTL Group elle-même ou à travers une
filiale dans laquelle elle dispose de la majorité des droits de vote sont suspendus.

IV. Les actionnaires présents reconnaissent, que toutes les formalités ont
été remplies et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer
sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration et rapports des réviseurs d'entreprises
(sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2007)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2007
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
5. Nominations statutaires
6. Divers.

° L'Assemblée dispense le Conseil d'administration et les réviseurs d'entreprises
aux comptes sociaux et consolidés de la lecture de leurs rapports.

Dans son discours, l'Administrateur-délégué commente l'évolution de la société au cours de l'exercice 2007 et pendant les premiers mois de l'exercice 2008.

Un actionnaire a adressé à l'avance des questions et a souhaité qu'il soit fait mention de ces questions et de leur réponse dans le procès-verbal. Ces questions et réponses sont reproduites en annexe 1, qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Après échanges de vues, il est procédé aux votes et l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

Approbation des comptes sociaux 2007

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Votes en faveur de la résolution :	139.573.018
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	2.273.027

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Approbation des comptes consolidés 2007

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport des réviseurs d'entreprises aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Votes en faveur de la résolution :	139.573.038
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	2.273.007

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice 2007 de 311.063.897,-EUR (trois cent onze millions soixante-trois mille huit cent quatre-vingt dix-sept euros) et d'un bénéfice reporté au 31 décembre 2007 de 1.401.503.424,-EUR (un milliard quatre cent et un millions cinq cent trois mille quatre cent vingt-quatre euros), l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, décide de distribuer un dividende d'un montant total de 773.937.770,-EUR (sept cent soixante-treize millions neuf cent trente-sept mille sept cent soixante-dix euros) à prélever sur le bénéfice de l'exercice ainsi que sur le bénéfice reporté.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Réserve légale	EUR	0,-
Bénéfice reporté au 31.12.2007	EUR	1.401.503.424,-
Bénéfice de l'exercice 2007	EUR	311.063.897,-
Dividende	EUR	- 773.937.770,-
Total bénéfice reporté (après affectation du résultat)	EUR	938.629.551,-

Le dividende brut attribué au titre de l'exercice 2007 aux titulaires d'actions se trouve ainsi fixé à 5,00 EUR par action, le dividende net s'élevant en principe, en l'état actuel de la législation fiscale, à 4,25 EUR par action.

Le dividende sera mis en paiement le 25 avril 2008 contre remise du coupon numéro 14 auprès
des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg :

Dexia B.I.L.

- en Belgique :

Dexia Banque

Votes en faveur de la résolution :	140.903.024
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	943.021

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2007.

Votes en faveur de la résolution :	139.626.018
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	2.220.027

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Décharge à donner au réviseur d'entreprises

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises de sa mission au cours de l'année 2007.

Votes en faveur de la résolution :	139.626.064
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	2.219.981

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Ratification et confirmation de la nomination de Monsieur Hartmut Ostrowski en tant qu'administrateur, coopté avec effet au 1^{er} janvier 2008

L'Assemblée générale prend acte des démissions d'administrateurs intervenues au cours de l'année 2007 et jusqu'au jour de l'assemblée :

- M. Gunter Thielen, intervenue avec effet au 31 décembre 2007
- M. Ewald Walgenbach, intervenue avec effet au 31 décembre 2007

L'Assemblée ratifie et confirme la nomination en tant qu'administrateur de M. Hartmut Ostrowski coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 décembre 2007, avec effet au 1^{er} janvier 2008, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Votes en faveur:	140.879.978
Votes contre:	46
Abstentions :	966.021

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Renouvellement des mandats des réviseurs d'entreprises

Le mandat du réviseur d'entreprises et des réviseurs d'entreprises aux comptes consolidés venant à échéance au terme de la présente assemblée, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de :

- renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2008, le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, et de
- renouveler pour une période de un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2008, le mandat conjoint de réviseur d'entreprises aux comptes consolidés de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. préqualifiée, et de la société KPMG Audit S.à r.l., établie et ayant son siège social à L- 2520 Luxembourg, 9 allée Scheffer.

Votes en faveur de la résolution :	139.626.038
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	2.220.007

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Divers : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée dispense le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal. La séance est levée à heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

Les Scrutateurs,

Les Actionnaires